

CAISSE DES ÉCOLES DE SAINT RENAN

PROTOCOLE DU PANIER REPAS

A la demande de Mr et Mme....., parents de..... scolarisé (e) en classe de à l'école depour l'année scolaire 2020/2021, il est convenu d'appliquer le présent protocole.

Tout enfant ayant besoin de suivre un régime alimentaire particulier peut profiter des services de restauration collective : l'enfant consomme, à la cantine scolaire, le repas fourni par les parents dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité des aliments.

I . PRINCIPES GÉNÉRAUX

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de 2 dangers majeurs : la réaction allergique et la toxoinfection alimentaire. Il repose sur 3 principes généraux afin d'éviter tout contact avec les allergènes, d'éviter les contaminations et de s'assurer du respect de la chaîne du froid :

- Unicité
- Identification
- Réfrigération

Unicité

- Un responsable unique : la famille. Les parents s'engagent à fournir l'ensemble des composants du repas et ustensiles nécessaires et en assument la pleine et entière responsabilité.

La famille s'engage à fournir un repas respectant les évictions alimentaires selon la prescription de l'allergologue.

- Une prestation unique : l'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde etc...)
- Un contenant unique : l'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans un seul contenant hermétique.

Identification

Afin d'assurer une parfaite identification et d'éviter toute erreur ou substitution :

- le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant en évitant tout moyen susceptible de se dégrader au cours du transport ou du stockage ;
- toutes les boîtes et ustensiles seront identifiés au nom de l'enfant et comprendront éventuellement les indications concernant le réchauffage

Réfrigération

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité alimentaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation (plats froids) ou du réchauffage (plats chauds) ;

- Dès leur fabrication (ou achats), les repas seront conservés sous régime du froid.
- Au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant unique susceptible de maintenir un froid positif (0° à + 10°C) (exemple : glacière ou sac portable isotherme avec plaque eutectiques, ou autres sources de froid)
- Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, l'ensemble de la prestation sera placée sous régime du froid positif (dans les locaux de restauration scolaire le cas échéant). Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé

II . MODALITÉS PRATIQUES

Les parents s'engagent à fournir :

La totalité des composants du repas et de déposer le panier repas entre 7h30 et 11 h à la cuisine centrale de Kerzouar,

Les ustensiles (cloches plastiques de protection) et couverts sur précision de l'allergologue (des couverts en plastiques jetables peuvent être envisagés)

Les boîtes destinées à contenir les aliments

Le sac isotherme nécessaire au transport

Conditionnement

Il convient de mettre les aliments dans des boîtes hermétiques susceptibles de supporter la remise en température au four micro-onde.

Les boîtes devront être étiquetées au nom de l'enfant et l'école fréquentée,

Dans le cas d'une préparation du repas la veille au soir, il est préférable de stocker le sac contenant le repas en le déposant immédiatement au réfrigérateur réglé entre 0 et + 4°C. Veiller à assurer la température adéquate de 0 à +4°C

Transport

Le sac contenant les boîtes sera transporté dans une glacière ou sac isotherme avec source de froid (bloc réfrigérant ...).

Stockage dans l'établissement scolaire.

Le sac à usage unique contenant les boîtes de nourriture sera déposé en chambre froide ou dans un réfrigérateur dont le personnel de la restauration s'assurera de la température adéquate (entre 0 et + 4°C maximum). Un emplacement spécifique clairement défini par étiquetage lui sera réservé

Consommation

L'enfant ne consommera que les aliments fournis par la famille.

Selon les accords, un repas froid peut être proposé. S'il existe un besoin de remise en température de l'aliment, celui-ci peut s'effectuer dans un four à micro-onde situé dans la cantine

Réchauffer, sans transvasement, la boîte contenant les aliments recouverte d'une cloche plastique de protection (ou couvercle ou film plastique adapté au micro-onde),

Avant chaque utilisation par des enfants allergiques, le micro onde sera désinfecté

Retour

La cloche et si besoin les couverts font l'objet d'un premier nettoyage sur place sauf prescription contraire spécifié par écrit sur le présent protocole au moment de sa signature.

III . RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'établissement ne saurait être mise en cause du fait des conséquences de la consommation des préparations élaborées par les parents, sous leur seule et unique responsabilité.

Les parents renoncent expressément à toute mise en cause de l'établissement pour cette raison ; l'acceptation de cette clause est un élément essentiel et déterminant dans la conclusion de la convention sans laquelle

Saint Renan, le :

Le représentant légal :

Le Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Saint Renan :

La responsable de la restauration scolaire :